

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ELECTION DU MAIRE ET DES CINQ ADJOINTS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISSE, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 janvier 2022, se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux :

PERRON Eric
MOULINOUX Stéphanie
LENGLET Jean-Marc
PIERROTTET Christine
DUPERRIER Xavier
BAR Isabelle
JOUARD Philippe
CHANCLUD Aline
PONAMAN Rudy
ANNE Brigitte
JINGEOT Nathalie
BOURET Yoan
LECOMTE Laetitia
JINGEOT Gilles
DAMIDE Cécile
SOIGNON Grégory
COURBON Aurélie
DUPERCHE Claude
WOZNIAK Sandrine
CHARBONNIER Sébastien
REDONNET Denise
CHAILLOU Patrick

Absent : M. RAYMOND Laurent (pouvoir à Mme BAR Isabelle)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Claude DUPERCHE, Maire qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : PERRON Eric, MOULINOUX Stéphanie, LENGLET Jean-Marc, PIERROTTET Christine, DUPERRIER Xavier, BAR Isabelle, JOUARD Philippe, CHANCLUD Aline, PONAMAN Rudy, ANNE Brigitte, RAYMOND Laurent, JINGEOT Nathalie, BOURET Yoan, LECOMTE Laetitia, JINGEOT Gilles, DAMIDE Cécile, SOIGNON Grégory, COURBON Aurélie, DUPERCHE Claude, WOZNIAK Sandrine, CHARBONNIER Sébastien, REDONNET Denise, CHAILLOU Patrick, dans leurs fonction de conseillers municipaux.

M. DUPERCHE Claude, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme PIERROTTET Christine et a désigné deux assesseurs : M. PONAMAN Rudy et Mme DAMIDE Cécile

ELECTION DU MAIRE **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le président a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages nuls : 0

Nombre de suffrages blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Ont obtenu M. PERRON Eric : 18 voix

M. DUPERCHE Claude : 3 voix

Monsieur Eric PERRON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Maire en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales propose de créer Cinq postes d'Adjoints au Maire, Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ELECTIONS DES CINQ ADJOINTS

M. Eric PERRON élu Maire en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints au Maire.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages nuls : 5

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Liste avec en tête de liste M. Jean-Marc LENGLET : 18 voix

La liste avec en tête de liste M. Jean-Marc LENGLET ayant obtenu la majorité absolue.

Sont donc élus :

1er adjoint : M. Jean-Marc LENGLET

2^{ème} adjoint : Mme MOULINOUX Stéphanie

3^{ème} adjointe : M. DUPERRIER Xavier

4^{ème} adjoint : Mme PIERROTTET Christine

5^{ème} adjoint : M. JOUARD Philippe

M. Eric PERRON donne lecture de la charte de l'élu local tout en précisant que ce document a été remis à chaque conseiller.

La séance est levée à 20h44

Le doyen d'âge du Conseil

le secrétaire

Le Maire

Les Membres du Conseil Municipal